



ASSURANCE SANTÉ INTERNATIONALE

Assurez-vous pendant votre expatriation

avec
Ma Santé Internationale
et bénéficiez d'une
assurance santé
100% modulable



COVID-19
couverte

Téléchargez notre
appli mobile Easy Claim !



Suivez-nous sur Facebook
et Instagram !



april
International
L'ASSURANCE EN PLUS FACILE



APRIL International élu
« Leader des solutions d'assurance santé en Europe en 2022 »
et « Prestataire d'assurance santé le plus fiable en Europe en 2022 »
par le *International Business Magazine*

Pourquoi choisir APRIL International ?



Parce que nous sommes le leader de l'assurance des Français expatriés

Nos équipes ne sont jamais loin et à votre écoute.

Dans la région du monde où vous êtes expatrié, nous avons toujours un expert qui maîtrise les spécificités du système de santé local. Il saura répondre rapidement à vos questions.

180
PAYS
COUVERTS

40
ANS
D'EXPÉRIENCE

+ 150 000
EXPATRIÉS
COUVERTS

260
COLLABORATEURS
POLYGLOTTES



Vos services exclusifs pour vous accompagner :



Souscription 100% en ligne avec attestation d'assurance immédiate



Pas d'avance d'argent en cas d'hospitalisation



Téléconsultation médicale illimitée incluse, 24/24 et 7j/7



Remboursements zéro papier sous 48h avec l'app Easy Claim



Conseillers disponibles via chat Facebook Messenger, WhatsApp

Vous êtes expatrié, pourquoi vous assurer ?



Où que l'on soit, protéger sa santé et celle de ses proches est primordial, l'actualité récente ne cesse de nous le rappeler.

En tant qu'expatrié, vous quittez le régime social de votre pays d'origine : vous découvrez ainsi un nouveau système de santé, avec des conditions d'accès aux soins différentes, parfois complexes, ou des coûts de santé élevés.

Il est alors essentiel de choisir une assurance santé internationale qui correspond à votre profil et à votre situation afin de bénéficier de remboursements adaptés à vos attentes et de conseils pour trouver un médecin.



Je vis à Singapour avec ma famille depuis plusieurs années et je compte y rester. À 20 000 \$ l'hospitalisation pour une crise d'appendicite, l'assurance expatrié est indispensable.



Avec la généralisation du télétravail, j'ai décidé d'emménager en Thaïlande tout en travaillant pour mon entreprise basée à Paris. Mon assurance me permet de couvrir mes frais de santé et profiter de mon expérience de « digital nomad » !

Mon entreprise me propose un détachement pour que je parte implanter notre filiale en Allemagne. Je reste affilié à la Sécurité sociale française mais j'ai besoin d'un complément type mutuelle.



Je vis au Sénégal et recherche une assurance santé dans mon pays de résidence durant l'année tout en restant couvert lors de mes déplacements ponctuels à l'étranger.



Sommaire

POURQUOI CHOISIR APRIL INTERNATIONAL ? **P3**
VOUS ÊTES EXPATRIÉ, POURQUOI VOUS ASSURER ? **P4**
COMMENT CHOISIR VOTRE NIVEAU DE GARANTIES ? **P5**
VOS GARANTIES EN UN CLIN D'ŒIL **P9**
APRIL INTERNATIONAL À VOS CÔTÉS, PARTOUT DANS LE MONDE **P10**

GARANTIES ADDITIONNELLES POUR UNE PROTECTION GLOBALE À L'ÉTRANGER **P11**
VOS SERVICES EN LIGNE **P12**
SOUSCRIPTION DU CONTRAT 100% EN LIGNE **P14**
LEXIQUE **P14**
NOUS CONTACTER **P14**

Comment choisir votre niveau de garanties ?

Nous vous proposons de **composer vous-même votre contrat** pour vous assurer une couverture adaptée à votre situation.

1 Choisissez votre pays de destination :

Il déterminera la **zone de couverture** dans laquelle la **garantie Frais de santé** s'applique. Le contrat **Ma Santé Internationale** prévoit **6 zones de couverture** :

Zone 0 : Bahamas (Îles), États-Unis, Porto Rico et les pays des zones 1, 2, 3, 4, et 5

Zone 1 : Japon, Singapour et les pays des zones 2, 3, 4, et 5

Zone 2 : Brésil, Chili, Chine, Hong Kong, Royaume-Uni, Russie, Saint Barthélémy, Saint Martin, Suisse et les pays des zones 3, 4, et 5

Zone 3 : Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Biélorussie, Cambodge, Canada, Chypre, Costa Rica, Danemark, Émirats Arabes Unis, Équateur, Espagne, Estonie, Féroé (Îles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Îles Vierges Britanniques, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Mexique, Moldavie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Svalbard et Jan Mayen, Taïwan, Thaïlande, Vatican, Venezuela et les pays des zones 4, et 5

Zone 4 : Belgique, France et D.R.O.M (Guadeloupe, Guyane Française, la Martinique, Mayotte et la Réunion), Luxembourg, Monaco et les pays de la zone 5

Zone 5 : Tous les pays non listés dans les zones 0, 1, 2, 3 et 4



QUELLE COUVERTURE EN DEHORS DE LA ZONE CHOISIE ?

Votre couverture est **valable dans le monde entier** en cas d'accident ou d'urgence médicale lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs à l'exception des pays exclus.



EN OPTION : ÉTENDEZ VOTRE COUVERTURE

Vous pouvez étendre votre couverture en sélectionnant d'autres pays **y compris votre pays de nationalité**.

Cette sélection étendra la couverture à la zone dans laquelle se trouvent ces pays. Vous les retrouverez directement sur l'attestation d'assurance.

Par exemple : si vous choisissez comme pays de destination principale la Thaïlande (zone 3) et que vous prévoyez de réaliser des soins à Singapour (zone 1), nous vous invitons à sélectionner Singapour dans **Zone de couverture**. Les soins seront ainsi pris en charge dans les zones 1 à 3.

2 Sélectionnez le type de couverture souhaité :

Couverture dès le 1^{er} euro/US\$ dépensé

Couverture en complément de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Couverture en complément de la Sécurité sociale française ou de la Caisse Nationale de Santé luxembourgeoise

POURQUOI CHOISIR UNE COMPLÉMENTAIRE À LA CFE ?

Pour une expatriation, vous pouvez choisir une adhésion à la CFE pour votre couverture de base : dans ce cas, APRIL interviendra en complément, comme une mutuelle. La CFE vous rembourse une partie des dépenses (comme la Sécurité sociale française) et la complémentaire APRIL vous rembourse le reste à charge en fonction de votre niveau de garanties.

Par exemple : Lucie consulte un médecin spécialiste à New York. Le prix de consultation s'élève à 200 €. Elle a choisi d'adhérer à la CFE et a souscrit l'offre Ma Santé Internationale, formule COMFORT en complément. APRIL prend en charge le montant global payé et versera ainsi la part CFE et la part APRIL à Lucie.

VOUS BÉNÉFICIEZ :



de la continuité de vos droits et de votre couverture santé en France ;



de la continuité de la prise en charge des soins sur la base du tarif français, y compris une prise en charge à 100% en cas d'une ALD ;



d'aucun délai de carence en cas de retour en France.

Avec la CFE, vous facilitez votre retour en France car vous réintégrez automatiquement le régime général de la Sécurité sociale.

Lorsque vous adhérez à la couverture complémentaire APRIL, vous devez préalablement souscrire à la CFE.

Pour adhérer à la CFE, rendez-vous sur : www.cfe.fr

3 Choisissez votre niveau de garanties santé parmi les 5 formules suivantes :

EMERGENCY	BASIC	ESSENTIAL	COMFORT	PREMIUM
Une protection santé minimale valable en cas d'accident ou d'urgence médicale	Un premier niveau de couverture pour les soins courants et en cas d'urgence ou d'accident	Une protection regroupant les garanties santé essentielles au quotidien ou en cas d'imprévu	Une prise en charge à un niveau élevé de vos frais de santé dans toutes les situations	Une couverture santé mêlant prise en charge confortable et garanties haut de gamme
Plafond annuel de couverture : 250 000 €/US\$	Plafond annuel de couverture : 500 000 €/US\$	Plafond annuel de couverture : 1 000 000 €/US\$	Plafond annuel de couverture : Bahamas, États-Unis, Japon, Porto Rico, Singapour : 1 500 000 €/US\$ Reste du monde : Illimité	Plafond annuel de couverture : Bahamas, États-Unis, Japon, Porto Rico, Singapour : 3 000 000 €/US\$ Reste du monde : Illimité

BON À SAVOIR :

Le rapatriement pour des raisons médicales vers le centre hospitalier le mieux adapté ou vers votre pays d'origine **est automatiquement inclus dans toutes les formules.**

Composez votre formule santé avec des garanties optionnelles :

La formule **EMERGENCY** ne comporte que la garantie Hospitalisation d'urgence.

Avec les formules **BASIC**, **ESSENTIAL**, **COMFORT** et **PREMIUM**, vous pouvez choisir des garanties optionnelles : **Médecine courante**, **Optique-Dentaire** et **Maternité**.

Les garanties **Optique-Dentaire** et **Maternité** peuvent être souscrites uniquement en complément de la garantie **Médecine courante**.

Les garanties **Optique-Dentaire** et **Maternité** peuvent être souscrites indépendamment l'une de l'autre.



EMERGENCY	BASIC	ESSENTIAL	COMFORT	PREMIUM
HOSPITALISATION ET ASSISTANCE RAPATRIEMENT BASIQUE (uniquement suite à accident ou urgence pour la formule Emergency)				
—	 MÉDECINE COURANTE (optionnelle) ★★	 MÉDECINE COURANTE (optionnelle) ★★★	 MÉDECINE COURANTE (optionnelle) ★★★★★	 MÉDECINE COURANTE (optionnelle) ★★★★★★
—	 OPTIQUE-DENTAIRE (optionnelle) ★★	 OPTIQUE-DENTAIRE (optionnelle) ★★★	 OPTIQUE-DENTAIRE (optionnelle) ★★★★★	 OPTIQUE-DENTAIRE (optionnelle) ★★★★★★
—	—	 MATERNITÉ (optionnelle) ★★★	 MATERNITÉ (optionnelle) ★★★★★	 MATERNITÉ (optionnelle) ★★★★★★

4 Réduisez le montant de votre cotisation (optionnel):

OPTION 1 : CHOISISSEZ UNE FRANCHISE

Vous pouvez choisir une **franchise annuelle**, qui s'applique à votre garantie frais de santé (y compris en cas d'Hospitalisation), parmi les montants suivants :

500 €/US\$

1 000 €/US\$

2 500 €/US\$

5 000 €/US\$

En fonction du montant de franchise sélectionné, vous obtenez **une réduction sur vos cotisations annuelles pour votre garantie Frais de santé.**

BON À SAVOIR :

Ma Santé Internationale peut intervenir comme une complémentaire si vous êtes tenu de souscrire une assurance locale ou si vous bénéficiez d'un contrat groupe. Pour cela, sélectionnez une franchise proche des plafonds annuels de votre régime d'assurance de base.

Vous ne savez pas comment choisir votre type de couverture ou votre niveau de franchise ?

Retrouvez les explications dans le **Lexique** en page 14 ou contactez-nous.

OPTION 2 : CHOISISSEZ UN NIVEAU DE REMBOURSEMENT

Vous pouvez choisir un **niveau de remboursement à 80% ou 90% des frais réels** pour les garanties Médecine courante, Optique-Dentaire et Maternité.

La garantie Hospitalisation est toujours couverte à 100% des frais réels.

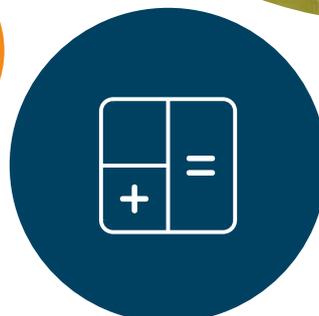
80%

90%

Comment fonctionnent les réductions selon les niveaux de remboursement ?

Le calcul de la cotisation se fait de la manière suivante :

- **montant de la cotisation de la garantie Frais de santé X 0,9**
(si vous avez choisi le niveau de remboursement à 90%)
- **montant de la cotisation de la garantie Frais de santé X 0,8**
(si vous avez choisi le niveau de remboursement à 80%)



Vos garanties en un clin d'œil

SYNTHÈSE DES GARANTIES	EMERGENCY	BASIC*	ESSENTIAL	COMFORT	PREMIUM
Plafond frais de santé par an et par assuré	250 000 €/US\$	500 000 €/US\$	1 000 000 €/US\$	Bahamas, États-Unis, Japon, Porto Rico, Singapour : 1 500 000 €/US\$ Reste du monde : illimité	États-Unis, Porto Rico, Bahamas, Japon, Singapour : 3 000 000 €/US\$ Reste du monde : illimité
HOSPITALISATION					
Hospitalisation en cas d'urgence ou d'accident	✓	✓	✓	✓	✓
Hospitalisation et autres soins en cas de maladie chronique		✓	✓	✓	✓
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux				jusqu'à 8 000 €/\$/an, max 15 jour/an	jusqu'à 30 jours/an
Chambre d'hôpital	chambre à deux lits	chambre à deux lits	chambre privée standard, jusqu'à 75 €/\$/jour	chambre privée standard	chambre privée standard
Rééducation suite à une hospitalisation prise en charge par APRIL International	jusqu'à 20 jours	jusqu'à 20 jours	jusqu'à 20 jours	jusqu'à 30 jours	jusqu'à 60 jours
Rapatriement médical et transport sanitaire	✓	✓	✓	✓	✓
MÉDECINE COURANTE ET PRÉVENTION (optionnel)					
Téléconsultation médicale	gratuite et illimitée	gratuite et illimitée	gratuite et illimitée	gratuite et illimitée	gratuite et illimitée
Consultations de médecins généralistes et spécialistes y compris pour le suivi des maladies chroniques		2 visites par an couvertes à 100%. À partir de la 3 ^{ème} visite, couverture jusqu'à 80 €/\$/par visite	5 visites par an couvertes à 100%. À partir de la 6 ^{ème} visite, couverture jusqu'à 100 €/\$/par visite	10 visites par an couvertes à 100%. À partir de la 11 ^{ème} visite, couverture jusqu'à 200 €/\$/par visite	✓
Psychiatres et psychologues			jusqu'à 4 visites/an, maximum 60 €/\$/par visite	jusqu'à 5 visites/an, maximum 200 €/\$/par visite	jusqu'à 20 visites/an, maximum 200 €/\$/par visite
Kinésithérapie		jusqu'à 1 000 €/\$/an	jusqu'à 2 000 €/\$/an	jusqu'à 4 000 €/\$/an	✓
Médecine douce			jusqu'à 500 €/\$/an	jusqu'à 1 000 €/\$/an	jusqu'à 2 000 €/\$/an
Médicaments, analyses et radiographies		100%, max 2 500 €/\$/an pour médicaments en ambulatoire)	✓	✓	✓
Imagerie médicale avancée		jusqu'à 2 000 €/\$/an	jusqu'à 4 000 €/\$/an	jusqu'à 8 000 €/\$/an	✓
Bilan de santé et examen de l'audition (un bilan tous les deux ans)			jusqu'à 200 €/\$/	jusqu'à 800 €/\$/	jusqu'à 2 000 €/\$/
DENTAIRE (optionnel) : délai d'attente de 3 à 6 mois					
Plafond maximum par an		500 €/\$/	1 000 €/\$/	1 ^{ère} & 2 ^{ème} années : jusqu'à 2 000 €/\$/ À partir de la 3 ^{ème} année : jusqu'à 3 000 €/\$/	1 ^{ère} & 2 ^{ème} années : jusqu'à 4 000 €/\$/ À partir de la 3 ^{ème} année : jusqu'à 5 000 €/\$/
OPTIQUE (optionnel) : délai d'attente de 6 mois					
Lentilles de contact (plafond annuel)		jusqu'à 150 €/\$/	jusqu'à 200 €/\$/	jusqu'à 300 €/\$/	jusqu'à 400 €/\$/
Monture et verres (maximum 1 paire tous les 2 ans)		jusqu'à 150 €/\$/	jusqu'à 250 €/\$/	jusqu'à 500 €/\$/	jusqu'à 700 €/\$/
Traitements au laser pour correction de la vision (myopie, hypermétropie, astigmatisme, kératocône)				jusqu'à 500 €/\$/	jusqu'à 700 €/\$/
MATERNITÉ (optionnel) : délai d'attente de 12 mois					
En cas de choix de la formule ESSENTIAL, les garanties Maternité sont disponibles pour une couverture en zone 3, 4 et 5 (voir page 5)					
Frais d'accouchement : consultations, soins pré et post natals, hospitalisation, chambre privée, frais de séjour, honoraires médicaux et chirurgicaux			jusqu'à 3 000 €/\$/ grossesse (montant porté à 6 000 €/\$/ grossesse en cas d'accouchement chirurgical)	jusqu'à 6 000 €/\$/ grossesse (montant porté à 12 000 €/\$/ grossesse en cas d'accouchement chirurgical)	jusqu'à 12 000 €/\$/ grossesse (montant porté à 20 000 €/\$/ grossesse en cas d'accouchement chirurgical)

Ce tableau est un résumé des garanties. Retrouvez la version exhaustive et leurs conditions d'application dans les Conditions générales.

*Indisponible en cas de choix d'une couverture aux Bahamas, aux États-Unis et à Porto-Rico ou une couverture Monde entier.

APRIL International à vos côtés, partout dans le monde



Il n'est pas toujours évident de savoir où se rendre en cas de problème de santé à l'étranger. C'est pourquoi nous avons référencé plus de 2 millions de professionnels de santé dans le monde.

Notre engagement : vous faire bénéficier de soins de qualité à des tarifs raisonnables, en vous orientant vers nos partenaires.

Comment trouver nos hôpitaux, pharmacies et médecins partenaires ?

Rien de plus simple. Pour cela, géolocalisez le professionnel ou l'établissement de santé directement depuis votre appli mobile Easy Claim. Il vous suffit de vous connecter à l'appli, cliquez sur « *Contacteur un médecin* » puis sur « *Accéder au réseau APRIL* ». Renseignez vos critères, votre localisation et le tour est joué !

Votre accompagnement en cas d'hospitalisation partout dans le monde

En cas d'hospitalisation, nous avançons vos frais !

● Vous êtes hospitalisé en urgence ?

Nos équipes se mettent directement en relation avec l'hôpital afin de délivrer une prise en charge. Notre priorité : faciliter votre arrivée à l'hôpital !

● Vous programmez une hospitalisation ?

À réception de votre demande, nos équipes confirment votre couverture à l'hôpital et règlent votre facture directement.

Ces services sont disponibles pour un contrat au 1^{er} €/US\$ ou en complément de la CFE, sans franchise.



Votre service de tiers-payant aux USA

Les coûts de santé aux USA peuvent être exorbitants. Nous avons noué des accords spécifiques afin que vous n'ayez pas à avancer les frais pour vos dépenses de santé. Nous réglerons directement votre facture.



Vous bénéficiez d'un accès à l'un des plus grands réseaux de soins :

- › 690 000 médecins,
- › plus de 5 500 hôpitaux,
- › plus de 68 000 pharmacies.

♥ **CVS caremark®** ♥ **aetna™**

Garanties additionnelles pour une protection globale à l'étranger



● PACK ASSISTANCE RAPATRIEMENT COMPLÈTE ET RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

Si vous souhaitez étendre votre couverture en Assistance, nous vous conseillons de souscrire à cette option.

Exemples :

- › en cas d'hospitalisation d'un membre de votre famille resté dans votre pays de nationalité, **nous prendrons en charge votre billet aller-retour en avion** ;
- › en cas d'attentat dans votre pays de couverture, **nous vous rapatrions** ;
- › **les frais de recherche et de secours** sont pris en charge jusqu'à 5 000 €//\$ par personne, jusqu'à 15 000 €//\$ par évènement ;
- › **en cas de décès** de l'assuré, le rapatriement jusqu'au domicile sera pris en charge à 100% des frais réels ;
- › si **vous perdez vos bagages**, nous vous remboursons jusqu'à 1 000 €//\$;
- › en cas de **retard d'avion lors d'un voyage** vous recevez une indemnisation jusqu'à 300 €//\$;
- › en cas de **vol par agression ou à l'arraché** de votre téléphone portable, nous vous remboursons jusqu'à 500 €//\$.
- › si vous traversez des moments difficiles, vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement psychologique** par téléphone.

Cette option comprend également une garantie Responsabilité civile vie privée.

Cette garantie couvre les conséquences financières des dommages dont vous seriez reconnu responsable au cours de la vie privée.

Exemple 1 : votre enfant fait malencontreusement tomber l'un de ses camarades à l'école dans l'escalier et ce dernier se retrouve hospitalisé, votre responsabilité est engagée et c'est à vous de prendre en charge les frais d'hospitalisation.

Exemple 2 : en visitant une cave à vin, vous renversez par accident une rangée de bouteilles. Votre responsabilité est engagée et c'est à vous de supporter les frais associés aux dégâts.

● CAPITAL DÉCÈS ET PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE

Cette garantie prévoit en cas de décès le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) que vous désignez lors de votre adhésion.

Le montant du capital choisi varie entre 20 000 €/US\$ et 500 000 €/US\$. Le montant du capital versé est doublé si le décès résulte d'un accident.

Par ailleurs, le capital est intégralement versé en cas de Perte totale et irréversible d'autonomie (voir **Lexique** page 14).



● INDEMNISATION ARRÊT DE TRAVAIL POUR RAISON MÉDICALE

Les garanties indemnités journalières et rente d'invalidité vous protègent des conséquences sur vos revenus d'une maladie ou d'un accident.

La sélection de cette garantie assure le maintien du paiement d'une partie de votre salaire pendant une période déterminée. Le choix du niveau de l'indemnité journalière est libre, entre 20 €/US\$ et 500 €/US\$.

La sélection de cette garantie implique la sélection préalable d'un capital décès.

Exemple : en cas d'arrêt de travail suite à une maladie ou un accident, vous pouvez bénéficier du maintien de votre salaire.

Vos services en ligne



L'application Easy Claim

Votre appli vous permet de gérer toutes vos demandes liées à votre assurance internationale.

AVEC EASY CLAIM, VOUS POUVEZ :

- › envoyer et suivre vos demandes de remboursement de frais de santé,
- › faire une demande de téléconsultation,
- › consulter et télécharger votre Carte Assuré,
- › demander une prise en charge avant une hospitalisation,
- › trouver un professionnel de santé proche de chez vous recommandé par APRIL International,
- › connaître vos contacts privilégiés et nous joindre facilement,
- › modifier/ajouter votre RIB de remboursement,
- › consulter et modifier vos coordonnées personnelles,
- › consulter le détail de vos remboursements,
- › télécharger vos documents (attestation d'assurance, décompte de remboursement, formulaires, etc.).



Envoyer vos factures de soins et suivre vos remboursements



Parler à un médecin via la téléconsultation



Trouver un prestataire de santé



Faire une demande de prise en charge hospitalière



Retrouver tous les documents utiles au fonctionnement de votre contrat



Retrouver et modifier vos informations personnelles



Communiquer avec vos conseillers dédiés

TÉLÉCHARGEZ VOTRE APPLICATION MOBILE DANS L'APP STORE OU GOOGLE PLAY



Easy Claim, élue meilleure appli sur le marché de l'assurance santé internationale en 2020, et ce sont nos clients qui le disent !

App Store
4,7/5

Google Play
4,3/5

Vous êtes hospitalisé en urgence ?

Nous sommes joignables 24/7 aux numéros d'urgence présents sur votre carte assuré. Elle est disponible dans votre appli Easy Claim et téléchargeable dans votre wallet. Nos équipes se mettent directement en relation avec l'hôpital afin de délivrer une prise en charge. Ce service est disponible pour tout type de couverture (sauf en cas de choix de couverture en complément de la Sécurité sociale française ou de la Caisse Nationale de Santé luxembourgeoise).





Teladoc™

HEALTH



Parler à un médecin 24/7

Pour accéder facilement à la médecine depuis votre pays d'expatriation, découvrez vos services disponibles gratuitement, en partenariat avec Teladoc Health !

1 LA TÉLÉCONSULTATION :

Avec ce service, vous pouvez consulter un médecin à distance, dans le respect du secret médical. Soumettez votre demande depuis votre appli Easy Claim et un professionnel de santé vous rappellera sous **3 heures, 24h/24 et 7j/7 partout dans le monde**, dans la langue de votre choix.

Pratique et simple à utiliser, où que vous soyez, vous n'avez plus besoin de vous déplacer pour consulter un médecin !

2 LE SECOND AVIS MÉDICAL :

Vous avez reçu un diagnostic d'un premier médecin et souhaitez avoir un second avis ? Un traitement vous a été prescrit et vous souhaitez savoir s'il existe des alternatives ?

Avec ce service, vous pouvez entrer en relation avec l'un des 50 000 médecins spécialistes membres du réseau Teladoc Health afin d'obtenir un second avis médical concernant une pathologie diagnostiquée et le traitement proposé.

Un médecin expert prendra connaissance de votre dossier médical et vous contactera sous 24 heures maximum pour vous livrer ses conseils au regard de votre situation.

Votre Espace Client

En quelques clics, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone, vous pouvez accéder à votre espace sécurisé pour consulter vos remboursements et régler vos cotisations.

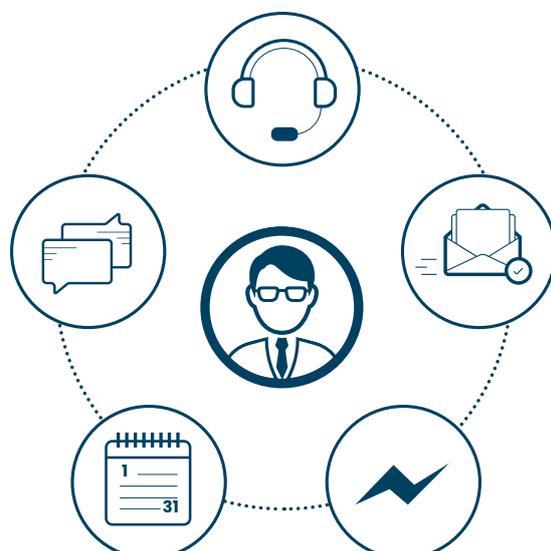
● **Simple et 100% en ligne !**

Vos conseillers multilingues et connectés !

Une question ?

Vos conseillers sont joignables non seulement par téléphone et e-mail, mais aussi via chat, et Facebook Messenger !

● **Ouvrez votre app APRIL Easy Claim et dialoguez en direct avec un conseiller ! C'est aussi ça, l'assurance en plus facile.**



Souscription du contrat 100% en ligne



- 1 Réalisez votre **devis** sur notre site web ou auprès de votre intermédiaire en assurances.
- 2 Finaliser votre souscription : signez électroniquement votre **demande d'adhésion** et effectuez votre paiement en ligne.
- 3 Vous recevez par e-mail votre **Welcome Pack** contenant :



VOTRE
ATTESTATION
D'ASSURANCE,



VOTRE CARTE D'ASSURÉ REPRENANT
LES NUMÉROS D'URGENCE À COMPOSER
NOTAMMENT EN CAS DE BESOIN
D'ASSISTANCE OU AVANT
UNE HOSPITALISATION,



VOTRE GUIDE ASSURÉ,
RÉSUMANT LE FONCTIONNEMENT
DU CONTRAT ET TOUS LES
CONTACTS UTILES.

Lexique

ASSURANCE SANTÉ AU 1^{ER} EURO/DOLLAR :

il s'agit d'une assurance santé qui intervient pour l'intégralité de la somme dépensée. Elle diffère d'une assurance santé complémentaire dont le remboursement intervient après celui d'un régime de protection sociale (Sécurité sociale française, Caisse des Français de l'Étranger ou Caisse Nationale de Santé luxembourgeoise).

CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (CFE) :

caisse de Sécurité sociale des Français vivant en dehors de France et qui souhaitent continuer à bénéficier des mêmes prestations qu'en France. La CFE assure également la continuité des droits à la Sécurité sociale après l'expatriation. En adhérant à la CFE, vous choisissez de continuer à bénéficier du régime de l'assurance maladie française.

FRANCHISE :

montant que vous devez régler avant tout remboursement pris en charge par votre contrat. Les franchises s'appliquent sur toutes les garanties Frais de santé, à partir de la formule BASIC, uniquement sur les contrats au 1^{er} €/US\$.

PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE :

inaptitude totale et irrémédiable médicalement constatée de l'assuré à tout travail ou occupation pouvant lui procurer gain ou profit et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie ordinaire.

Nous contacter

Besoin d'un conseil pour choisir votre couverture ?

Contactez votre intermédiaire d'assurance
ou directement nos conseillers :



+33 (0)1 73 03 41 29

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
(heure de Paris)



**conseillers.expats@
april-international.com**

À propos d'APRIL, l'assurance en plus facile

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 15 000 courtiers partenaires. Les 2 300 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires – particuliers, professionnels et entreprises – une expérience remarquable alliant le meilleur des relations humaines et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale, en dommages de niches et en gestion de patrimoine. À l'horizon 2023, APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés tout en s'engageant sur les enjeux de Responsabilité Sociétale structurés au sein de sa démarche Oxygen.

Le groupe APRIL opère dans 16 pays et a enregistré en 2021 un chiffre d'affaires de 544M€.

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ
VOTRE ASSUREUR CONSEIL :

Siège social APRIL International Care France :

14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90
E-mail : info.expat@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 72
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.
Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Groupama Gan Vie (pour les garanties frais de santé) et Chubb European Group SE (pour les autres garanties).
NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727

 **april**
International

L'ASSURANCE EN PLUS FACILE